Rayon des Nouveautés

Cotation Prescrire

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.

BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.

INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.

APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.

ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.

N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.

LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.

PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire "les Copies du mois" dans ce numéro.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.

Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées au conditionnement.

Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.

Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.

Rétention d'information.

LE MOT DE GASPARD

Remballe

Dans le commerce alimentaire, on s'indigne à juste titre de la remballe. Cette pratique consiste à déconditionner puis reconditionner pour remettre en vente un aliment périssable, par exemple de la viande, avec une nouvelle date limite de consommation. Cette pratique est interdite en raison des risques sanitaires que fait courir un aliment avarié.

Mettre en vente en connaissance de cause un produit dépassé, ça se pratique dans le domaine pharmaceutique, et, même, ça n'est pas interdit.

Un exemple, le *gestodène* est un progestatif dit de troisième génération qui expose à un risque de thrombose plus élevé qu'avec un progestatif tel que le *lévonorgestrel*, mais sans apporter d'avantage clinique. Mi-2012, la Commission de la transparence de la Haute autorité de santé française (HAS) a coté "insuffisant" le service médical rendu par les associations contraceptives à base de *gestodène*, en raison du surrisque thrombo-embolique, ce qui a justifié l'arrêt de leur remboursement par la Sécurité sociale. À n'utiliser ni en première ni en deuxième intention, a même insisté la Commission.

On s'attendrait alors à la disparition de ces contraceptifs. Au lieu de cela, voici le *gestodène* dans une nouvelle spécialité d'apparence "modernisée" (Apleek°, lire pages 647-648). Derrière l'originalité d'un patch en matériau transparent où le *gestodène* est associé avec l'*éthinylestradiol*, les risques thrombotiques sont pourtant toujours là. Coller ce contraceptif sur la peau et non l'avaler ne change rien : cette association est à éviter.

Le marché du médicament est un marché. La priorité est de vendre. Dommage que la réglementation et les autorités ne l'encadrent pas plus énergiquement, pour faire passer l'intérêt des personnes avant l'intérêt des firmes.

Téléchargé sur prescrire.org le 24/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement